

Collines du Perche
Communauté de communes

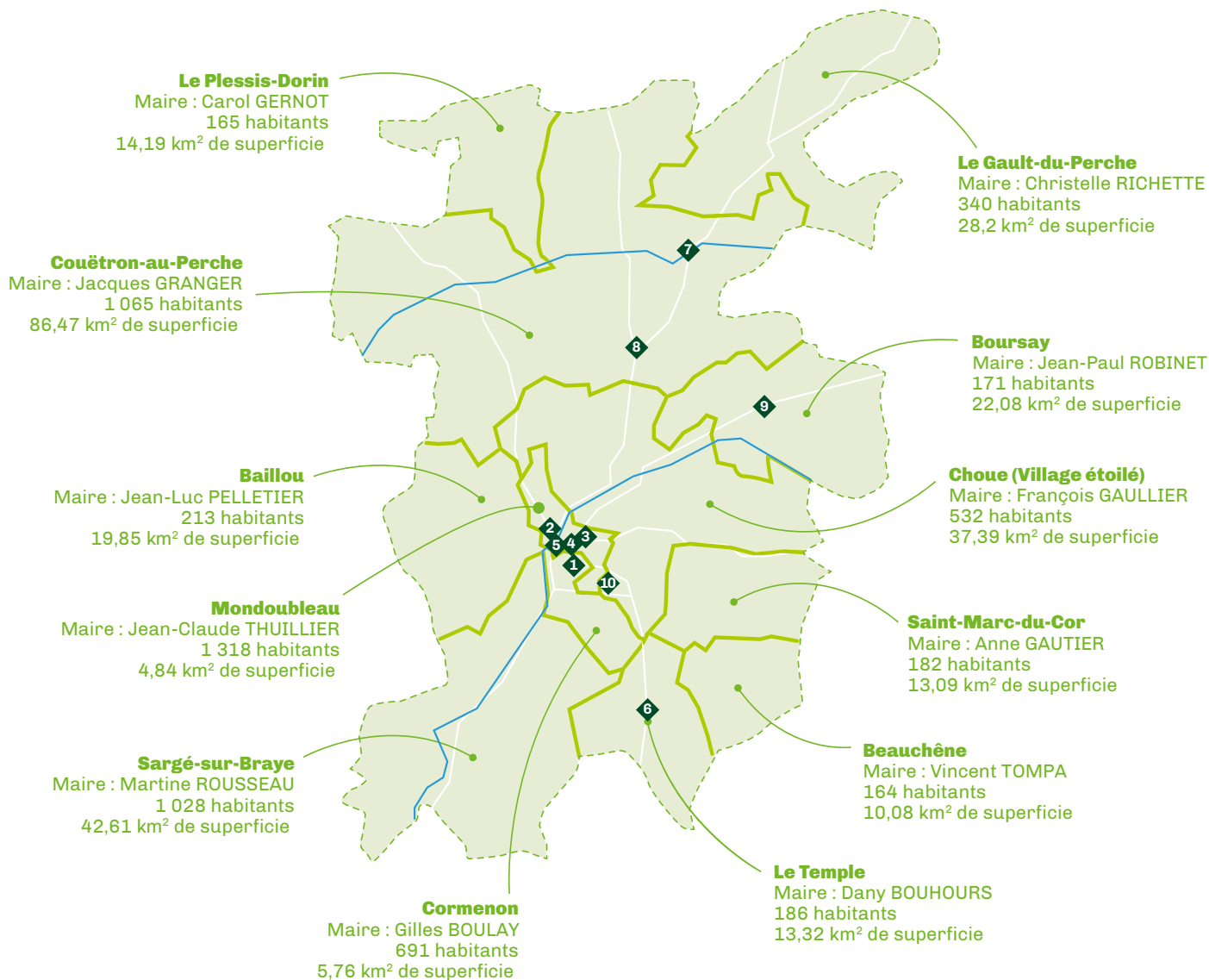


Bilan
mi-mandat
2020-2023

LE TERRITOIRE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ET LES ÉQUIPEMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

- 1- **La Souricette** – Cormenon
- 2- **France services** – Mondoubleau
- 3- **Maison médicale** – Mondoubleau
- 4- **Médiathèque** – Mondoubleau
- 5- **Tiers lieu Le Hubleau** – Mondoubleau

- 6- **SICEPP** – Le Temple
- 7- **La Commanderie** – Arville commune déléguée de Couëtron-au-Perche
- 8- **L'Echalier** – St-Agil commune déléguée de Couëtron-au-Perche
- 9- **La Maison Botanique** – Boursay
- 10- **Parc Hippique** – Choue



Soyons fiers de notre territoire !



Mesdames, Messieurs,

Je suis heureuse, par ce document, de présenter à toutes les habitantes et tous les habitants de la Communauté de communes des Collines du Perche (CCCP) le chemin parcouru au service des communes par le conseil communautaire, l'équipe des professionnels et nos multiples partenaires, institutionnels, associatifs et privés. Heureuse surtout de mettre ainsi en valeur le dynamisme, la beauté et l'harmonie d'un territoire dont nous oublions trop souvent que nous pouvons – nous devons – être fiers.

Ce document a aussi l'ambition d'explicitier le rôle et le fonctionnement d'une communauté de communes. Rappelons-le, sa mission première est d'accompagner les communes grâce à la mutualisation des ressources. La nôtre ne fait pas exception, sinon en ceci qu'elle est remarquable à plus d'un titre :

- ▶ **Par sa petite taille** : les maires ont su, au travers de la succession des assemblées délibérantes depuis la création de la communauté de communes, défendre un modèle fondé sur l'homogénéité d'un territoire et la solidarité entre les communes. Nous avons mobilisé toute notre énergie pour continuer à prouver que ce choix initial n'était pas synonyme de repli mais au contraire promesse d'avenir.
- ▶ **Par la cohésion de sa gouvernance** : la grande majorité du conseil communautaire est animé d'une rare volonté collective et d'un remarquable sens et goût du dialogue, gage de légitimité des décisions prises et d'efficacité pour leur mise en œuvre.
- ▶ **Par le dynamisme de sa population** : les projets que la CCCP engage et les synergies qu'elle mobilise ne prennent vie et réalité que grâce à l'engagement de nos agriculteurs, souvent éleveurs, à l'inventivité de nos entreprises et artisans ainsi qu'à l'enthousiasme de nos associations.
- ▶ **Par la densité de ses liens institutionnels** : si les partenariats et conventions, de plus en plus nombreux, liant notre communauté de communes au Département de Loir-et-Cher, à la Région Centre-Val de Loire et aux opérateurs

de l'État peuvent apparaître complexes, ils insèrent notre territoire dans des dynamiques globales indispensables pour le succès de nos initiatives propres.

Depuis 2020, les élus et les équipes – que je veux ici saluer – n'ont eu de cesse de développer ces atouts pour barrer la route à un sentiment d'abandon ou à la colère qui s'emparent parfois des habitants de notre territoire. Il faut le redire : la ruralité, c'est 80 % du territoire national et un tiers de la population française ; nos engagements, nos combats, notre énergie pour inventer un modèle de vivre ensemble et développer la fertilité de notre territoire s'inscrivent dans une perspective portée (enfin !) par le pays tout entier. Ce pays compte sur vous, sur nous.

Au-delà, notre avenir se déclinera à l'échelle de l'Europe, elle aussi essentiellement agricole. Les collines du Perche sont des collines européennes : toutes doivent assumer la responsabilité d'un avenir commun. C'est à témoigner de notre participation à cet horizon partagé que sont consacrées les pages qui suivent.

Pour ma part, en tant que présidente de la CCCP et avec l'expérience acquise dans mes différents mandats en tant que conseillère régionale, comme membre du Comité européen des Régions et aussi présidente de la Commission Communes et Territoires ruraux de l'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalités, je souhaite donner toute mon énergie pour que cet avenir prenne corps.

Bonne lecture à tous et très belle année 2024 !

Karine Gloanec Maurin,
Présidente de la Communauté
de communes des Collines du Perche,
Conseillère régionale

01 *Une communauté de communes singulière*

Juridiquement, la loi impose le regroupement entre communes autour d'un seuil minimal de population de 15 000 habitants afin de mettre en partage un certain nombre de politiques publiques, les unes de manière obligatoire (urbanisme, eau, déchets...), d'autres à titre facultatif (culture, sport, écoles...).

Initialement, dans les années 1990, la formation des communautés de communes relevait d'une volonté partagée de coopération entre élus estimant qu'une gestion collective de certains domaines aurait davantage d'efficacité. À cette intercommunalité voulue a succédé une intercommunalité subie, répondant à l'injonction du législateur d'opérer des

regroupements d'ampleur croissante. Une évolution à laquelle notre territoire s'est opposé.

La Communauté de communes des Collines du Perche a vigoureusement défendu, avec succès, l'impulsion première d'une volonté de solidarité à l'échelle d'un « bassin de vie » : tout ce qui y est partagé fait sens tant pour chacun que pour tous.

Aujourd'hui, la CCCP réunit 12 communes pour 6 103 habitants sur un territoire de 297,9 km², soit une communauté de personnes plus qu'une superstructure administrative : un ensemble cohérent où les habitants de chaque commune font entendre leur voix de manière égale via leurs élus municipaux.



Des compétences à la hauteur d'une ambition partagée

Notre communauté de communes veut faire la preuve que le dynamisme peut naître de la cohérence propre à un territoire de petite taille pour élaborer et porter un projet commun de développement et d'aménagement de l'espace, pour s'engager dans une vision prospective autour de la création de nombreux services, pour préserver son patrimoine bâti et valoriser son patrimoine naturel bocager.

Pour mener à bien cette ambition, les communes associées ont décidé de confier à la communauté de communes dix domaines de compétence afin qu'elle soit réellement en prise avec la réalité agricole, économique, éducative, touristique et culturelle du territoire. Ces compétences sont exercées dans le cadre du classement de la CCCP dans le dispositif national d'accompagnement « France revitalisation ruralité » (ci-contre).

Compétences obligatoires

- Aménagement de l'espace
- Développement économique
- Aménagement et gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage
- Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés
- Gestion des milieux aquatiques (Gemapi)

Compétences « supplémentaires »

- Protection et mise en valeur de l'environnement
- Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire
- Politique du logement et cadre de vie
- Construction, entretien et fonctionnement d'équipements scolaires (pré-élémentaire et élémentaire), équipements sportifs et culturels
- Action sociale d'intérêt communautaire
- Création et gestion de maison des services public

France ruralité revitalisation

Au titre du classement « **France ruralité revitalisation** » (ex-ZRR) la CCCP bénéficie des facilités suivantes :

- **exonérations fiscales temporaires pour les entreprises** (de l'impôt sur les bénéfices et de la cotisation foncière en cas de création ou reprise d'activité),
- **exonérations de charges sociales pour les organismes d'intérêt général** (associations, EHPAD, structures d'aide à la personne)
- **majoration de 30 % de la « fraction bourg-centre »** de la dotation solidarité rurale,
- **facilités de financement des maisons de service,**
- **possibilités d'aides pour l'installation ou le maintien des professionnels de santé...**

*À noter que le classement « France ruralité revitalisation » ouvrira droit au nouveau dispositif national d'aide à l'ingénierie « **Village d'avenir** », déclinaison rurale des programmes Action Cœur de ville (villes moyennes) et Petites Villes de demain dans lequel est d'ores et déjà inscrite la commune de Mondoubleau.*

La CCCP, fer de lance de l'intercommunalité agricole

D'un point de vue financier, le choix de maintenir un seuil de population plus de deux fois inférieur au seuil légal devait entraîner automatiquement une minoration de la dotation de fonctionnement de l'État.

En 2021, pour s'extraire de ce barème inconfortable, la présidente et les élus de la CCCP se sont mobilisés auprès des Parlementaires pour faire adopter un amendement au Projet de loi de finances reconnaissant la réalité singulière de communautés de communes agricoles gérant un vaste territoire peu dense démographiquement (seuil inférieur à 20 hab./km²).

Par cette action soutenue par l'Association des maires de France, ce sont 54 intercommunalités qui ont pu faire valoir leur spécificité et obtenu une majoration significative du soutien financier national. Notre CCCP – **dont la dotation a bondi de 51 000 € à 176 000 €** –, se félicite d'avoir su défendre une réalité territoriale jusque-là ignorée par l'État : un mode de vie particulier, une solidarité exemplaire et des atouts que les marges financières retrouvées permettent de valoriser grâce au renforcement de l'équipe intercommunale (composée de 38 agents), à l'accroissement de ses capacités d'emprunt et à l'aisance que procure une garantie de solvabilité budgétaire.

Garantir aux habitants des conditions de vie épanouissantes

Projet-phare : une école intercommunale

Les territoires ruraux sont aujourd'hui confrontés à une baisse de la démographie entraînant des fermetures d'écoles ou de classes par l'Éducation nationale. Ils ont pour premier défi, celui de maintenir une carte scolaire préservant la proximité entre écoles et foyers, la qualité de l'enseignement et le nombre de professeurs et professionnels nécessaires à une bonne scolarisation des enfants d'un bassin de vie.

Pour construire une alternative à la fragilisation des structures scolaires et garantir le maintien d'un service public fondateur d'une vie scolaire réussie, la CCCP s'appuie sur deux atouts :

- La prise de compétence quasiment depuis son origine (1995) pour le fonctionnement des établissements scolaires mais aussi, depuis 2007, pour l'investissement dans les bâtiments et leurs matériels.
- Son savoir-faire de la concertation pour initier un comité de pilotage chargé d'élaborer un « projet idéal pour l'école de demain ».

Les ambitions

Voté au printemps 2022, le projet d'école intercommunale répondait à huit impératifs pour assurer aux enfants les conditions d'une scolarité de qualité et affirmer l'esprit de cohérence et de solidarité d'une école réellement intercommunale :

- réhabiliter les bâtiments scolaires,
- minimiser le temps de transport des enfants (surtout pour les plus jeunes),
- maintenir le nombre d'enseignants (17 ou davantage) et plafonner les effectifs des classes : 12 élèves en CP-CE1 et 20 dans les autres niveaux,
- se doter d'un enseignant « déchargé » pour coordonner et animer les échanges entre enseignants et lutter contre l'isolement des professeurs,
- solliciter un poste d'enseignant spécialisé supplémentaire pour aider les enfants en difficulté (Rased) et créer une classe dite « Ulis » pour ceux en situation de handicap,
- limiter le nombre de niveaux par classe à deux (sauf exception pour les maternelles),
- préserver la diversité des sites et, autant que possible, celle des maternelles de proximité,
- améliorer le site du centre de loisirs et les garderies périscolaires déjà opérationnelles.

À noter que cette ambition se doublera d'une restauration scolaire fondée sur le principe d'une proximité centralisée recourant à des produits locaux et à une légumerie mutualisée. Cette nouvelle organisation permettra à la fois de préserver les emplois de cantinières et d'éviter le recours à un prestataire extérieur.

Les outils

- Signature d'une **convention-cadre départementale « Ruralité »** le 30 novembre 2020. Objectif : fixer un cadre d'engagements réciproques entre l'État et la CCCP prenant en compte le service public d'éducation.
- Mise en place d'un **comité de pilotage** réunissant trois collèges : les enseignants, les parents d'élèves et les élus. Il rassemble 20 personnes : 5 personnes par collège et 2 personnalités qualifiées (anciens professionnels de l'éducation), la présidente et le vice-président en charge de la CCCP et un agent.
- **Prolongation de la convention-cadre**, initialement prévue jusqu'en 2023, elle a été prolongée jusqu'en juin 2024 pour englober le projet d'école intercommunale.
- Vote du **projet d'école intercommunale**, ce qui a permis à la CCCP d'entrer dans le programme « **Territoires éducatifs ruraux** », assurant ainsi une visibilité de notre volonté éducative auprès des instances de l'État en région.



Le projet

Afin d'anticiper les fermetures d'écoles et de prévenir la multiplication de classes à plusieurs niveaux, le projet consiste à adapter la situation actuelle de six sites distincts pour la **concentrer sur trois sites** :

- construire sur un terrain intercommunal entre Cormenon et Mondoubleau un bâtiment neuf réunissant les deux écoles de Mondoubleau ainsi que celles de Cormenon et de Choue,
- rénover et améliorer les bâtiments des écoles de Sargé-sur-Braye et de Couëtron-au-Perche,
- en 2021, Mondoubleau, commune-centre de la CCCP, a été labellisée Petite Ville de demain, un contrat avec l'État pour soutenir des projets de territoire; celui de l'école intercommunale de la CCCP en fait partie intégrante.

Les outils

- Inscription du projet d'école intercommunale dans le programme « **Petite Ville de demain** » (aides d'État à la revitalisation des centres-villes) de Mondoubleau.
- **Estimé à 6,5 M€**, l'investissement qu'exige la réalisation du projet d'école intercommunale de la Communauté de communes des Collines du Perche devra être soutenu par l'ensemble des instances de la puissance publique, État, Europe, Région et Département.

Pour la petite enfance: la crèche La Souricette

Chasse aux œufs, prix du livre « souriceaux », heures de contes avec la médiathèque Jules Verne, pâtisseries à Noël, ateliers pédagogiques sur des animaux « mascottes »..., telles sont quelques-unes des activités d'éveil que propose aux enfants de 4 mois à 4 ans la crèche collective « la Souricette ». Ouverte du lundi au vendredi de 8h à 18h et animée par une équipe de cinq personnes (trois éducatrices et deux agents petite enfance), la crèche a accueilli plus de 200 enfants en 2022 – une réelle réponse aux besoins de la population.

La crèche est accompagnée par le Relais Petite Enfance des Collines du Perche « Baloum », lieu d'information et de formation pour le personnel d'accueil, les enfants et leurs parents et aussi permanence téléphonique pour les familles. « Baloum » propose également des ateliers collectifs d'échanges, des jeux, des activités aux 25 assistantes/assistants maternels du territoire.

Pour une meilleure qualité de vie

Une organisation médicale collective

Dès sa création et bien que la santé ne relève pas de ses compétences obligatoires, la CCCP s'est dotée d'une « maison de santé pluridisciplinaire », à Mondoubleau. Un engagement d'autant plus précieux aujourd'hui que la désertification médicale va en s'intensifiant.



Tout mettre en œuvre

Dès le début du mandat en cours, les élus se sont mobilisés via une concertation régulière avec les instances en charge du Contrat Local Santé (arrondissement de Vendôme), l'Ordre départemental des médecins de Loir-et-Cher, l'Agence régionale de santé, GIP PRO SANTÉ et les services du Département. Ils ont porté plusieurs initiatives pour favoriser tant l'offre existante (installation d'un nouveau médecin à la maison de santé) que le développement des rendez-vous médicaux non programmés (dispositif PAIS) ou encore la téléconsultation.

Ces efforts se poursuivent :

- vote, le 24 novembre 2022, du principe d'une prise en charge partielle ou entière d'un secrétariat pour la maison médicale,
- décision de faire appel à un cabinet de recrutement (une offre en cours),
- développement des téléconsultations accompagnées par une infirmière en partenariat avec des professionnels de santé de Suèvres ; une perspective à laquelle toutes les infirmières de la communauté de communes se sont associées (première téléconsultation le 9 novembre 2023).

Un suivi collectif

- Organisation de deux réunions d'information avec tous les professionnels de santé de la CCCP : médecins, professions paramédicales, infirmiers, pharmacien.
- Adoption à l'unanimité par le conseil communautaire, en juin 2023, d'une motion de soutien à la proposition de loi dite « loi contre les déserts médicaux » portée par un groupe parlementaire d'origine transpartisane.

L'accompagnement de la vie sociale

France Services

Alors que l'activité de l'Espace de vie sociale, en étroite partenariat avec la Caisse d'allocations familiales, a été fragilisée notamment par le COVID19, avec cependant le maintien de certains ateliers grâce à l'engagement de bénévoles, la CCCP a ouvert, suite à la fermeture de la trésorerie, une antenne « France services » à la Gare des Collines. Ce guichet, proposé par l'État mais financé à hauteur de 60 % par la CCCP, accompagne la population dans ses démarches administratives, l'oriente vers les services adaptés et contribue à l'insertion sociale grâce à un planning d'activités.

Un temps désorganisée par sa transformation en Centre de vaccination (plus de 9 000 injections), la Maison France Services a retrouvé un fonctionnement normal. De plus en plus d'habitants s'approprient la structure : plus de 5 000 personnes l'ont fréquentée entre janvier et décembre 2022. Un conseiller numérique est aussi associé à son fonctionnement.

À noter que la communauté de communes a réalisé d'importants travaux d'amélioration de l'accueil financés en partie par l'État.

Socle commun

- La Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail (CARSAT)
- Caisse primaire d'assurance maladie (CPAM)
- Mutuelle santé agricole (MSA)
- Caisse d'allocations familiales (CAF)
- Direction des finances publiques (DGFIP)
- Pôle Emploi (FranceTravail)
- Ministère de la Justice (CDAD41)
- Association France victimes 41
- La Poste

L'impératif du livre et de la lecture

La compétence culture ne fait administrativement pas partie des missions obligatoires qui incombent aux intercommunalités. En revanche, elle relève d'une nécessité républicaine et sociale, notamment pour l'épanouissement des enfants et des plus jeunes, car l'accès au livre et à la lecture constitue l'un des premiers outils de la construction de la citoyenneté.

Une compétence intercommunale choisie	Fréquentation en hausse
C'est dès mars 2012 que le réseau des points de lecture et des bibliothèques du territoire a été assumé en gestion intercommunale, avec pour tête de réseau la bibliothèque Jules Verne de Mondoubleau, créée en 2003. Au-delà de la fonction première de prêt de livres, la politique de lecture publique de la communauté de communes s'attache à développer un ensemble d'animations régulières génératrices de lien social et intergénérationnel, d'éveil à la connaissance, à la curiosité de tous, à commencer par les jeunes avec le Salon des Bonimenteurs, mais aussi dès le tout jeune âge et en direction des personnes en situation de handicap : séances de « bébés-lecteurs », lectures à l'Ehpad, expositions, ateliers de création de BD... À souligner que l'attente manifeste de ce service public de la culture s'est aussi traduite par la transformation du point lecture de Saint-Agil (commune déléguée de Couëtron-au-Perche) en bibliothèque à part entière au vu de sa bonne fréquentation, de l'ampleur de sa surface d'accueil et de ses horaires d'ouverture.	Le réseau des équipements de lecture publique a connu une forte hausse de sa fréquentation, notamment celle des jeunes, de ses activités de prêt et de ses acquisitions. La fréquentation des espaces de lecture publique s'est élevée de 3 000 personnes en 2021 à 4 430 en 2022. Les différents services offerts aux habitants ont bénéficié à 800 jeunes en 2021 et à 1 260 jeunes en 2022. Les fonds documentaires (livres, DVD, CD, magazines) réunissaient 14 600 documents en 2021 pour 19 400 en 2022, pour l'essentiel acquis par la CCCP.



Les 20 ans de la bibliothèque Jules Verne

Le 19 octobre 2022, plusieurs temps forts ont marqué les 20 ans de succès du « vaisseau amiral » de la sensibilisation au livre et à la lecture publique de notre communauté de communes, en collaboration avec deux partenaires ici majeurs : l'association de Bourges « Les Mille Univers » pour la création d'un livre (financement de la CCCP) et la direction de Lecture publique du département de Loir-et-Cher via la mise à disposition des matériels numériques et de quatre bibliothèques itinérantes – Ideas-Box –, créées par l'association Bibliothèques sans frontières. Une célébration qui a également donné lieu à une démarche participative et citoyenne pour renommer, dans l'esprit des romans de Jules Verne, les différents points lecture du territoire : « L'île à hélice » à Saint-Agil, « L'Atlantide » à Souday et « L'Albatros » à Sargé-sur-Braye.

Développer l'économie locale, soutenir l'emploi et l'insertion

Compétence économique et accompagnement des entreprises

Notre terre héritière d'une longue tradition agricole, artisanale mais aussi industrielle porte de fortes potentialités de développement économique. Le tissu des activités agricoles et industrielles, nourri par le dynamisme et l'esprit d'initiative des entreprises et des fermes, sont indispensables pour la création de richesse, l'offre d'emploi et la projection vers l'avenir. L'une des vocations premières de la CCCP est de favoriser leur développement, en portant une attention toute particulière à l'élevage, premier secteur de l'économie locale.

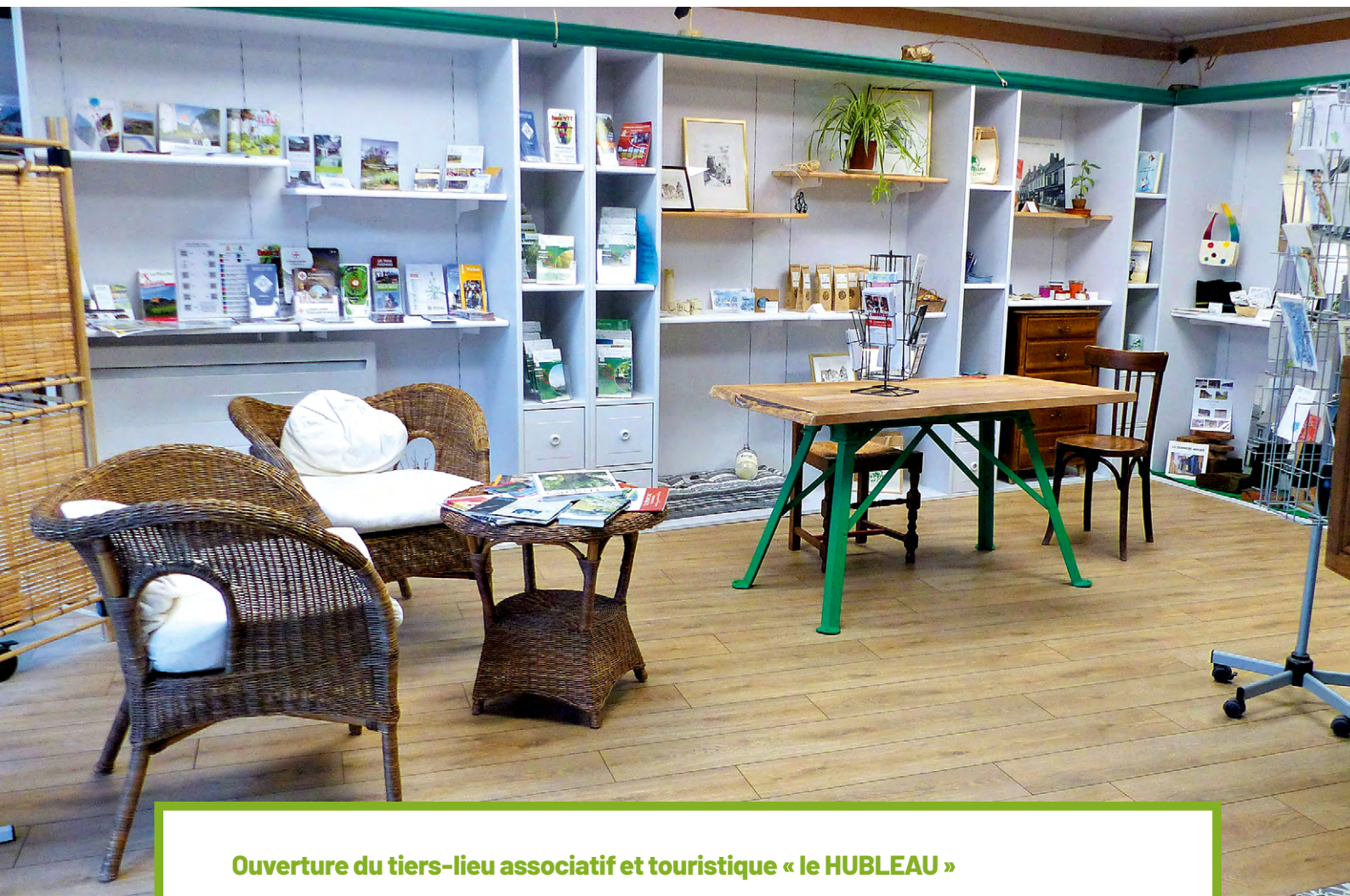
Ce rôle de facilitateur économique, qui se traduit concrètement par le versement d'aides directes ou encore via des contrats location pour les bâtiments, se concrétise structurellement par l'inscription de la communauté de commune dans des dispositifs régionaux ou nationaux (ci-contre) ainsi que par son engagement dans de nombreuses contractualisations :

- Un **Contrat de relance et de transition écologique** (CRTE) a été signé fin novembre 2021 avec la communauté de communes du Perche et Haut-Vendômois ainsi qu'avec la communauté d'agglomération Territoires vendômois. Signé pour 5 ans, le CRTE intègre l'ensemble des programmes (cohésion sociale, attractivité, transition écologique) liant le Pays vendômois au Département, à la Région et à l'État. En 2022, 11 des 66 projets accompagnés sont situés sur le territoire de notre communauté de communes.
- La CCCP est co-signataire du **Contrat « Territoire d'industrie »** du Pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) du Perche, un programme rassemblant les pouvoirs publics et les industriels d'un même territoire pour dynamiser l'activité. Il ouvre droit à des services en ingénierie et en investissement pour les intercommunalités, avec l'appui des Régions et des opérateurs de l'État.

Conventions et partenariats

- **Convention avec Initiative Loir-et-Cher** afin de bénéficier d'un développeur économique pour accompagner les porteurs de projets. Christophe Henry a pris ses fonctions à ce poste en mai 2022.
- **Partenariat avec les Chambres consulaires du Loir-et-Cher** (Chambre de commerce et d'industrie, Chambre des métiers, Chambre d'agriculture) pour des audits ainsi que des outils d'analyse et de suivi des entreprises locales.
- **Partenariat avec la Région Centre-Val de Loire** permettant d'intervenir auprès des petites entreprises pour le versement d'aides directes (jusqu'à 5 000€), ou par une aide à l'immobilier.
- **Partenariat avec le tiers-lieu de compétences Mondoubleau**, porté par la commune et soutenu par la Région, pour des formations en faveur du secteur agricole et d'artisanat d'art.





Ouverture du tiers-lieu associatif et touristique « le HUBLEAU »

Dans son ambition de valorisation touristique, culturelle, sociale et patrimoniale du territoire, la CCCP s'est saisie de l'appel à manifestation d'intérêt « Fabrique de territoire » initié en 2019 par l'État. Elle a sollicité l'association Pays du Perche en Loir-et-Cher pour la préfiguration d'un Office de tourisme et pour la création d'un tiers lieu associatif et touristique, en lien avec l'agence rurale de développement culturel L'Échalier et de la Commanderie d'Arville. Ouvert en mai 2022, à Mondoubleau, le tiers-lieu est bureau d'information touristique, propose des animations numériques et accueille la "librairie d'un jour" animée par L'Échalier.

Aménager la cohérence et la qualité de l'espace

L'eau, les sols, les haies et les connexions

Urbanisme. Si la gestion des sols et des nouvelles constructions ou réhabilitations est aujourd'hui de compétence intercommunale, elle doit étroitement s'articuler avec la responsabilité première des communes. D'où l'adoption d'un plan local d'urbanisme intercommunal (PLUi) en janvier 2021 et l'obligation en septembre 2022 de prendre la compétence d'instruction des dossiers et la délivrance des autorisations des droits des sols à la communauté de communes, avec pour principe la lutte contre l'artificialisation des terres agricoles. Toutefois les maires gardent la pleine maîtrise des décisions d'urbanisme.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (Gemapi). Depuis janvier 2018, les cinq communautés du bassin versant Loir médian (Perche et Haut vendômois, Beauce Val de Loire, Terres du Val de Loire, Collines du Perche et Agglomération Territoires vendômois) ont en charge la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations dans le cadre du « Contrat territorial Loir Médian » signé avec l'Agence de l'eau et la Région, avec pour principal outil, depuis 2021, la mise à disposition des services de l'Agglomération Territoires vendômois.

Le trésor des haies. La valorisation des haies bocagères fait partie de l'engagement environnemental des élus communautaires au bénéfice de la préservation de la biodiversité végétale et animale et de l'adaptation aux dérèglements climatiques. Pour entretenir le patrimoine naturel qui constitue aussi une part de l'identité culturelle de notre territoire, la CCCP a constitué un groupe de travail avec La Maison Botanique, Perche Nature, le Conseil d'Architecture d'urbanisme et de l'environnement (CAUE 41) et la Chambre d'agriculture.

En 2019, une opération de sensibilisation sur les méthodes d'entretien de ce patrimoine paysager ainsi qu'un accompagnement à l'entretien des haies ont été proposés aux communes. Ce projet a bénéficié de fonds européens Leader à hauteur de 80 %. Aujourd'hui, la communauté de communes souhaite proposer un dispositif d'incitation à la plantation des haies en partenariat avec les professionnels de l'entretien forestier.



Internet. Investissement d'avenir essentiel pour l'attractivité de notre territoire, le déploiement de la fibre optique relève de l'impulsion nationale, voire européenne, et de l'engagement des opérateurs privés. Pour sa part, la CCCP s'est associée aux efforts de la Région, du Département, de l'État et de l'Europe pour connecter l'ensemble de la communauté de communes, en partenariat avec le Syndicat mixte Val de Loire numérique.

Pour la gestion des déchets, la CCCP a délégué trois élus pour la représenter dont une élue au sein du Bureau du Syndicat de valorisation des ordures ménagères (Syvalorm), lequel gère pour le compte de ses sept communautés de communes la collecte et le traitement des déchets ainsi que l'information transmise à chaque commune et à chaque habitant. Le coût pour la CCCP, d'un peu plus de 572 000 € (2023, hors services spécifiques), est compensé par les recettes.

Le Syndicat des rivières des Collines du Perche

Le changement climatique impacte de plus en plus fortement les cours d'eau (débordements, assèchements, diminution du niveau des nappes phréatiques...). D'où la fonction cruciale du Syndicat des rivières des Collines du Perche. Grâce au Contrat territorial « Loir Médian » lui permettant d'intervenir sur la Grenne et le Couëtron, il s'attache à la réalisation d'aménagements pour en assurer la « continuité écologique ». Des travaux ont également été réalisés sur les ponts de la Gaudinerie et sur ceux des routes départementales 921 (à Guériteau) et 141 (à la Chapelle-Vicomtesse). L'agence de l'eau Loire-Bretagne et la Région ont contribué aux financements des travaux, pour respectivement 50 % et 20 %, 30 % restant à charge du Syndicat des rivières des Collines du Perche.

À noter la création au sein des instances de la CCCP en juin 2023 de deux comités de pilotage ouvert à tous les élus du territoire, l'un consacré aux mobilités douces, l'autre aux enjeux de l'eau et de l'assainissement.

Veiller à l'entretien du patrimoine communautaire

Fondamentalement, la qualité du réseau routier constitue le cœur même de la responsabilité des collectivités locales. Aujourd'hui, les effets conjugués du réchauffement climatique et de la volatilité des coûts de l'énergie imposent un devoir d'impulsion et d'exemplarité écologique en matière de réduction de la production de carbone et d'isolation énergétique des bâtis publics mais aussi individuels. En plus de la qualité de vie des habitants, c'est l'attractivité même du mode de vie en territoire rural qui est ici en jeu.

La voirie. La gestion de l'entretien et des travaux sur les **147 kilomètres** de voies communautaires représente un budget annuel moyen de plus de 200 000 € (288 000 € en 2022, 202 000 € en 2023).

Outre le curutage des fossés, l'entretien des chaussées et les réfections d'accotements, confiés par la CCCP à des entreprises locales, plusieurs autres projets d'envergure sont réalisés notamment liés au futur « espace intergénérationnel » qui accueille déjà l'Habitat inclusif de l'Association pour les handicapés du Perche (APHP) sur le terrain intercommunal. Cette belle réalisation est lauréate d'un appel à projet initié par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie :

- ▶ une « voie douce » reliant l'espace intergénérationnel au centre-bourg de Mondoubleau (coût : 51 600 €),
- ▶ l'extension du parking de la Maison de la Petite Enfance/ La Souricette (coût : 70 800 €),
- ▶ et une participation financière aux travaux sur la route de la Concorde (coût : 79 666 €).

Réseau de chaleur urbain. Depuis 2009, un système de chaufferie collective au bois alimente, via un réseau d'eau adoucie long de 2,6 km, un ensemble de bâtiments en gestion intercommunale ainsi que 70 logements sociaux.

Priorité de la CCCP : revenir à un équilibre financier permettant un programme de maintenance régulière et un fonctionnement convenable de la chaufferie collective. À la suite du diagnostic du Centre régional des énergies renouvelables (CRER), un bureau d'étude spécialisé en réseau de chaleur a été mandaté pour fiabiliser les installations et initier des travaux qui seront réalisés en 2024.

À noter que la CCCP s'est saisie de l'ouverture des primes aux collectivités Certificat d'économie d'énergie (CEE) pour améliorer l'efficacité énergétique des bâtiments publics et, au-delà, promouvoir les systèmes à bas carbone. La prime a d'ores déjà servi à isoler des points singuliers de la chaufferie et de ses sous-stations (en 2022) ainsi que des conduites de chauffage dans les volumes-non chauffés (en 2023). Elle pourrait contribuer, pour un montant de 60 000 €, à raccorder la médiathèque au réseau de chaleur urbain.

Restauration et amélioration des bâtiments.

Exemples de travaux : Volets roulants des écoles de Sargé-sur-Braye, Couëtron-au-Perche, Mondoubleau et Cormenon (68 680 €) ; Accueil et salle d'activités France Service (155 000 €).

Un projet suspendu

Réhabilitation de la piscine de Mondoubleau. À la suite de la décision de fermeture de la piscine par le conseil municipal de Mondoubleau en 2021 pour cause de non-conformité, la CCCP s'est engagée à faire estimer le coût de sa réhabilitation par un cabinet conseil. Face au coût trop élevé de cette estimation pour la communauté de communes, la CCCP a voté le principe d'une répartition solidaire de la charge financière entre les communes tout en déposant une demande de financement auprès de l'État, de la Région et de l'Agence nationale du sport.

Une demande rejetée par l'État, d'où un rééchelonnement du calendrier des grands projets de la communauté de communes en accordant la priorité au chantier de l'école intercommunale, celui de la piscine étant momentanément suspendu.

En attendant, une enveloppe financière supplémentaire est consacrée aux écoles pour qu'elles puissent organiser des séances de natation pour leurs élèves dans les piscines environnantes.



Les partenaires associatifs des Collines du Perche, terre de création et de mémoire

Sauf en ce qui concerne les équipements en gestion communautaire directe, investissement singuliers et entretien des réseaux (routes, eau, déchets...), une communauté de communes n'agit pas seule. Pour donner leur pleine efficacité aux liens qu'elle sait tisser avec les instances et dispositifs nationaux ou territoriaux – à souligner l'entrée prochaine de quatre des douze communes dans le Parc naturel régional du Perche – et pour traduire concrètement ses ambitions pour le territoire, ses principaux « opérateurs » sont ses partenaires, qu'ils soient publics, associatifs ou privés.



L'Association de la Commanderie d'Arville

Fondée au XII^e siècle, la Commanderie des Templiers d'Arville, joyau touristique du territoire, est propriété de la CCCP. Pour mener à bien ses missions d'animation, de valorisation du site et de Centre d'interprétation sur l'histoire des Templiers et des Croisades, l'association qui gère le site bénéficie du soutien des collectivités et de l'État auquel s'ajoutent ses recettes propres, soit 80 % de son budget de fonctionnement. D'importants investissements portés par la CCCP, complétés à 80 % par la Région et le Département dans le cadre d'une convention signée en septembre 2022, seront réalisés en 2024.

L'Échalier

Créé en 2000 à Saint-Agil dans un bâtiment communautaire réhabilité par la CCCP avec l'apport des fonds européens, nationaux et privés, puis par la commune de Couëtron-au-Perche, l'Agence rurale d'action culturelle et artistique a pour objectif de favoriser l'accès de toutes et tous aux arts et à la culture.

Dans le cadre de sa convention pluriannuelle (État, Région, Département, CCCP, commune de Couëtron-au-Perche) et de son inscription depuis 2017 dans le dispositif ministériel « Atelier de fabrique artistique », L'Échalier accueille une quinzaine de résidences d'artistes par an et développe un grand nombre d'activités diversifiées : partenariats avec le collège Alphonse Karr et les écoles primaires, avec la médiathèque Jules Verne et des librairies, ateliers d'écritures pour les enfants (200 par an) en lien avec le Salon des Bonimenteurs, des cours de théâtre pour les personnes en situation de handicap (avec l'APHP), « Ciné plein-air » et projections de courts-métrages d'animation à la Maison Consigny (avec l'agence régionale du livre et du cinéma Ciclic dans le cadre d'une convention d'objectifs pour le ciné-mobile)...

L'école de musique Polysons

Créée en 1999, l'école de musique associative est financée par la CCCP avec laquelle elle a signé une convention d'objectif en 2023. Son activité va de l'éveil des tout-petits à un enseignement de la pratique musicale (classique, contemporaine, traditionnelle, ancienne, extra-européenne, jazz, rock, variétés...) destiné tant aux jeunes qu'aux adultes. La qualité de son travail et la forte attente des habitants auxquelles elle répond conduit la CCCP à envisager l'évolution du statut de l'école de musique.

Le Pays du Perche en Loir-et-Cher

Fondée dès 2016, l'association a pour objet de soutenir et conduire des projets d'intérêt général à caractère social, philanthropique, éducatif, sportif, culturel, environnemental, artistique ou patrimonial (concours d'attelages, salon des métiers d'arts, manifestations culturelles et sportives, soutien à la vie associative...) afin de faire rayonner cette partie du Perche située en Loir-et-Cher et de contribuer au bien-être de ses habitants. Toutes les communes de la CCCP sont représentées au Conseil d'administration.

La Maison Botanique

En 1993 « l'Atelier vivant » ouvre ses portes et propose aux enfants du village et des environs des animations nature pendant les vacances scolaires et donnera naissance, sous la houlette de Myriam Berg et Dominique Mansion, à l'association Maison Botanique-Atelier Vivant accueillie en décembre 2000 dans des locaux mis à disposition par la mairie de Boursay. Ce lieu de rencontres et d'échanges mène des actions de sensibilisation tous publics aux richesses de la flore régionale via des ateliers, des balades botaniques, des formations et au travers de son partenariat avec le centre de loisirs L'Atelier vivant. Son équipe – six salariés et une quinzaine de bénévoles – organise chaque année une « Fête Bio » que fréquentent plus de 2500 personnes. Par ailleurs, son action de plantation d'arbres croît d'année en année, donnant

naissance, en 2023 au « Projet de l'Arbretrogne » (plantation de 145 arbres de 45 espèces différentes et d'une haie de 90 mètres). Le succès de ce partenaire essentiel de la CCCP pour son action environnementale s'est traduit par une hausse de 30 % de ses adhérents.

Le SICEPP

Syndicat Intercommunal des Circuits Équestres et Pédestres du Perche (créé en 1975) est un acteur clé de l'accueil des randonneurs sur les sentiers du sud du Perche. Avec le concours des quinze communes (deux élus par commune le constituent), il veille à l'accessibilité des chemins tout au long de l'année et les valorise conjointement avec les offices de tourisme des alentours. Conformément aux chartes de balisage de chaque fédération de randonnée, il organise la création des circuits de randonnée labellisés et l'entretien de leurs balisages. Ce travail est réalisé par une équipe de baliseurs officiels (environ 18 personnes, groupées par deux) formés par le CDRP41.

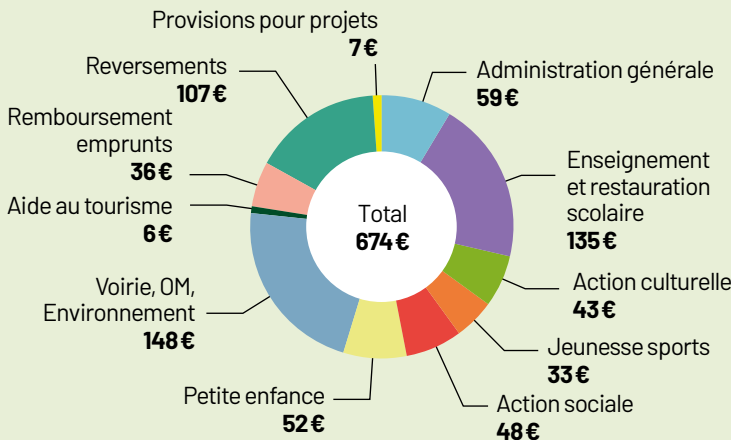
Aux randonneurs pédestres, vététistes, cavaliers ou meneurs, le SICEPP propose le meilleur des cadres, celui du bocage percheron préservé, l'écrin de la Commanderie templière d'Arville et de nombreux châteaux lovés au sein de parcs multi centenaires et d'ENS, pour des moments de plaisir en pleine nature. En se connectant sur www.rando-sicepp.fr, chaque randonneur a accès au plan de chaque circuit que le syndicat a numérisé (les traces GPX permettent la géolocalisation) ; tous les plans sont imprimables.

Budget 2023

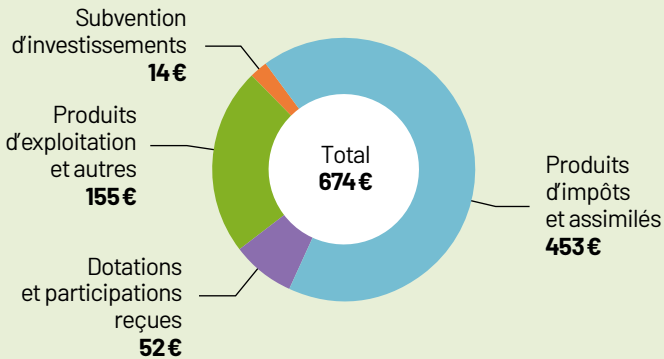
La communauté vote annuellement 3 budgets. Le **budget principal** retrace les mouvements financiers pour l'essentiel de ses activités en matière de service, d'entretien et de valorisation de son patrimoine. **Deux budgets annexes**, bien plus modestes en volumes, portent, l'un sur l'exploitation de la chaufferie et du réseau de chaleur et l'autre sur les actions sur l'immobilier et le foncier économique.

Les éléments essentiels du budget principal figurent sous la forme de graphiques ci-contre, mettant en regard les prévisions initiales et les perspectives de réalisation de fin d'exercice telles qu'elles sont estimées 2 mois avant la clôture de celui-ci.

DÉPENSES COURANTES ANNUELLES MOYENNES*
PAR HABITANT



RECETTES COURANTES ANNUELLES MOYENNES*
PAR HABITANT



*Moyenne fonctionnement (2019-2022) et investissement (2019-2023)

Découvrez notre site cc-collinesperche.fr



Accédez directement
au site en flashant
cecode à l'aide de
votre smartphone



Découvrez également nos sites partenaires !

www.commanderie-arville.com
www.lechalier.fr
www.polysonsmusique.com
www.perche-loiretcher.fr
www.maisonbotanique.com
www.rando-sicepp.fr



Bilan mi-mandat 2020-2023 de la Communauté de communes des Collines du Perche

Décembre 2023, Publication de Communauté de communes des Collines du Perche
36 rue Gheerbrant – 41170 Mondoubleau • Tél. 02 54 89 71 14

Directeur de la publication : Karine Gloanec Maurin • **Rédaction :** Bureau communautaire et équipe administrative •

Conception et réalisation : EFIL / efil.fr • **Impression :** Imprimerie Lesage Richardeau, labellisé imprim'vert – Imprimé sur papier PEFC